

CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 avril 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Eric LOBRY, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Muriel TARTARIN, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jimmy ZE, Madame Christine CATARINO, Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Madame Guermia APHAYAVONG, Monsieur Mustafa TURK, Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Madame Sinem TASDAN, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Monsieur Pierre KIANI, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Était absent, ayant donné pouvoir :

| | | |
|-----------------------|------------------|-----------------------|
| Monsieur Samir TAMINE | <i>Pouvoir à</i> | Madame Audrey NAKACHE |
|-----------------------|------------------|-----------------------|

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 32

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 1

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LOBRY

Date de convocation : 27 mars 2026 _ envoi complet du dossier

**OBJET : Désignation de nouveaux représentants au bureau de l'association de la
Ferme d'Écancourt**

DÉLIBÉRATION N° 18 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,
VU la délibération n° 6 du 4 juillet 2024 portant désignation d'un nouveau représentant au bureau de l'association « Ferme d'Écancourt »,
VU les statuts de l'Association « Ferme d'Écancourt Association d'éducation à l'environnement » tels qu'ils sont annexés,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux,

CONSIDÉRANT que la Ville de Jouy-le-Moutier, membre de droit du conseil d'administration de l'Association, peut être élue au Bureau de ladite Association,

CONSIDÉRANT que les statuts de l'association « Ferme d'Écancourt » prévoient que la personne morale doit désigner un délégué suppléant qui remplacera, le cas échéant, le délégué titulaire,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants,

Sur le rapport de Monsieur Hervé FLORCZAK,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** à l'unanimité par un vote à main levée de désigner des représentants de la commune au sein de l'Association de la Ferme d'Écancourt
- **ADOpte** les statuts de l'Association « Ferme d'Écancourt Association d'éducation à l'environnement » tels qu'ils sont annexés,
- **ACCEPTe** que la Ville de Jouy-le-Moutier se porte candidate au Bureau de l'Association « Ferme d'Écancourt Association d'éducation à l'environnement »,
- **DÉSIGNE** Madame Christine CATARINO en tant que représentante et Madame Claire PELLETIER en tant que représentante suppléante de la Ville.

Publiée le 8 avril 2026

Fait et délibéré le 2 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication